



PARIS : Une subvention pour les vélos à assistance électrique

Le Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2009 a adopté un projet de subvention des vélos à assistance électrique par la collectivité parisienne. Cette aide s'élèvera à 25 % du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique neuf, le gain pouvant atteindre au maximum 400 euros.

Cette mesure, mise en œuvre depuis novembre 2009, étend la subvention déjà accordée aux cyclomoteurs électriques aux vélos à assistance électrique (VAE). La Ville de Paris poursuit ainsi sa politique volontariste qui conjugue les enjeux de mobilité avec les impératifs de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Cette subvention s'élève à 25 % du prix d'achat TTC d'un VAE neuf, le gain

pouvant s'élever jusqu'à 400 €. Elle concerne tous les Parisiens, ainsi que les commerçants et artisans implantés à Paris. Ces derniers peuvent cumuler jusqu'à 10 subventions.

Efficaces et économiques, silencieux et non polluants, cyclomoteurs électriques et VAE sont particulièrement bien adaptés à la circulation en ville. Les VAE débutent à 800 euros environ, avec une grande variété de modèles. Côté autonomie, on peut rouler entre



25 et 40 km sans recharger, selon les modèles. Le temps de recharge (pour avoir une batterie chargée à 100 %) est de 3 à 4 heures.

Autre avantage : pas besoin d'être détenteur d'un permis pour rouler en VAE. Et l'assurance contre le vol de la batterie coûte seulement 40 euros environ par an. Les VAE, comme les vélos traditionnels, ont également accès aux voies cyclables.



PARIS À VÉLO Itinéraires conseillés